

Accès aux professionnels de santé : évolution des perceptions et des adaptations des médecins généralistes libéraux en Pays de la Loire

Entre 2019 et 2022, la perception d'une insuffisance de l'offre médicale environnante s'est étendue aux médecins généralistes des territoires des Pays de la Loire jusqu'alors relativement protégés ; cette perception est désormais partagée par huit praticiens ligériens sur dix. Parallèlement, les médecins sont de plus en plus nombreux à faire part de difficultés pour orienter les patients vers des professions paramédicales en mesure de les prendre en charge.

Les tensions entre offre et demande de soins pèsent sur l'activité des praticiens et conduisent de plus en plus d'entre eux à adapter leur organisation. En trois ans, la proportion de ceux qui déclarent *refuser de nouveaux patients en tant que médecin traitant* est passée de 61 % à 73 %, une hausse particulièrement marquée dans les zones plus protégées en matière d'offre environnante (51 % à 80 %). La situation régionale apparaît d'autant plus problématique que le refus de nouveaux patients et de patients occasionnels, ainsi que l'augmentation des délais de rendez-vous, y sont plus souvent rencontrés qu'au plan national.

Concernant les demandes de soins non programmés qu'ils ne peuvent prendre en charge, une transformation semble s'opérer parmi les médecins ligériens - du moins dans certains territoires -, avec une réorientation vers *les urgences* ou *le 15* moins souvent déclarée en 2022 qu'en 2019.



L'offre et l'accès aux professionnels de santé, et leurs dynamiques, ont des conséquences directes sur la prise en charge des patients et l'organisation de leurs parcours de soins. À cet égard, les difficultés que peuvent rencontrer les médecins généralistes - par exemple celles relatives aux délais d'attente pour avoir l'avis d'un confrère spécialiste ou à l'augmentation des demandes de soins urgents comme non urgents - ont fait l'objet de plusieurs études dans les Pays de la Loire dans le cadre du dispositif d'enquêtes du Panel en médecine générale [1-4].

Réalisée en 2022, cette dernière enquête menée auprès des médecins généralistes ligériens apporte des données actualisées sur leurs perceptions de l'évolution de l'accès aux professionnels de santé, sur les adaptations organisationnelles qu'ils sont, eux-mêmes, amenés à adopter, et enfin sur les acteurs vers lesquels ils réorientent les demandes de soins non programmés qu'ils ne peuvent prendre en charge.

Une analyse des évolutions observées depuis 2019, selon le type de territoire, vient compléter l'état des lieux.

Les médecins généralistes et l'offre de soins sur leur territoire

Des médecins toujours plus nombreux à juger insuffisante l'offre en médecine générale...

Début 2022, huit médecins généralistes des Pays de la Loire¹ sur dix estiment, que l'offre de médecine générale sur leur territoire est actuellement insuffisante (31 % très insuffisante et 50 % plutôt) (Fig.1, Encadré 1).

La situation s'est dégradée au cours des trois années précédant l'enquête². Ainsi, parmi les praticiens ligériens qui jugeaient lors de la précédente enquête (en 2019) l'offre de médecine générale sur leur territoire comme suffisante, 58 % ont revu leur opinion en 2022, et considèrent désormais qu'elle est insuffisante (très ou plutôt). La dégradation se caractérise par une augmentation marquée de la proportion de médecins jugeant l'offre très insuffisante (21 % en 2019 ; 31 % en 2022) (Fig.1). Elle est retrouvée pour l'ensemble des classes d'âge des médecins.

Des constats analogues sont observés au plan national (Fig.2).

L'évolution poursuit ainsi la tendance observée au cours de la précédente décennie (Fig.1), tendance cohérente avec la baisse continue de l'offre de soins en médecine générale - appréciée par le volume global de consultations et visites par habitant (Encadré 1).

... et majoritairement pessimistes quant aux perspectives d'évolution

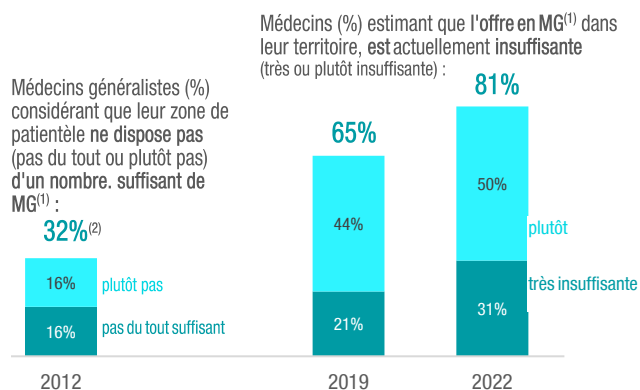
En 2022, 71 % des médecins généralistes des Pays de la Loire déclarent que les perspectives démographiques en offre de soins (professions de santé libérales, médecins ou non) sur leur propre zone d'exercice sont à la baisse, 42 % en forte baisse et 28 % en légère baisse. La part des praticiens anticipant une très forte baisse n'a pas évolué de manière significative entre 2019 et 2022 dans la région (Fig.2) [1].

Ces constats sont retrouvés au plan national.

1. Médecins installés au 1er janvier 2018 et toujours en activité au moment de l'enquête.
2. Cf encadré p.8 rubrique "Analyses des données".

FIG.1 Évolution de l'opinion sur l'offre de médecine générale sur leur territoire d'exercice

Pays de la Loire (2012, 2019, 2022)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (nov.2012-janv.2013 / oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

(1) MG : médecins généralistes ou médecine générale.

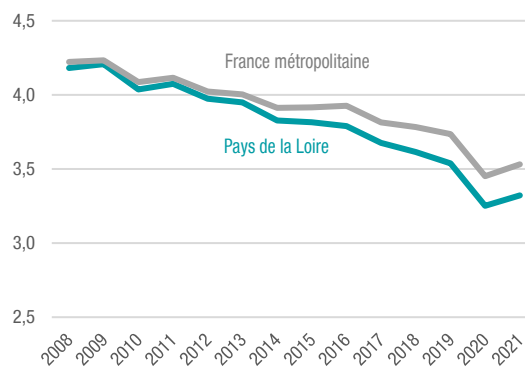
(2) Question non posée à l'échantillon national.

NB : En 2008, l'URML et l'ORS Pays de la Loire avaient déjà interrogé les médecins de la région à ce propos : 40 % d'entre eux avaient alors déclaré estimer que dans leur zone de patientèle, les médecins généralistes n'étaient pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population.

Encadré 1 > Évolution du nombre de consultations (ou visites) en médecine générale par habitant

Pays de la Loire, France (2008-2021)

Nombre de consultations (ou visites) réalisés par les médecins généralistes par habitant



Sources : SNIR (Cnam), Insee - Exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : médecins généralistes libéraux, hors mode d'exercice particulier exclusif (acupuncture, homéopathie, SOS médecins...).

Une vision pessimiste qui s'est nettement étendue dans les territoires jusqu'alors moins concernés

C'est dans les territoires considérés, à la fin des années 2010, comme les plus favorisées en termes d'offre en médecine générale (indicateur APL du territoire de vie-santé dans lequel le cabinet du médecin est localisé supérieur à 4,64) que cette vision pessimiste s'est fortement étendue (Fig.2, Encadré 2).

La part des médecins estimant *insuffisante* (très ou plutôt) l'offre en médecine générale sur leur territoire y a

progressé de près de 30 points entre 2019 (55 %) et 2022 (83 %), devenant ainsi équivalente à celle observée dans le reste de la région. La fréquence de la modalité "*très insuffisante*" y reste cependant plus faible (21 % vs 35 %).

De manière analogue, dans ces territoires, la part des praticiens envisageant une *forte baisse* de l'offre de soins (professions de santé libérales, médecins ou non) sur leur propre zone d'exercice a fortement augmenté entre 2019 (23 %) et 2022 (40 %), devenant alors analogue à celle observée dans le reste de la région.

FIG.2 Perception de l'offre sur leur territoire - Pays de la Loire, France (2019, 2022)

Proportion (%)⁽¹⁾ de médecins généralistes déclarant...

	... estimer qu'actuellement l'offre de médecine générale sur leur territoire est que les perspectives démographiques sur leur territoire sont en forte baisse			
	très insuffisante		insuffisante (très ou plutôt)							
	2019	2022	S	2019	2022	S	2019	2022	S	
Médecins installés :										
▶ en Pays de la Loire, dans un territoire de vie-santé où l'APL (2017) ⁽¹⁾ ...										
- est inférieure à 3,21 (n=86)	30%	40%		78%	82%		50%	44%		
- comprise entre 3,21 et 4,63 (n=138)	25%	31%		65%	79%	*	33%	42%		
- supérieure ou égale à 4,64 (n=80)	6%	21%	*	55%	83%	*	22%	40%	*	
Ensemble de la région	21%	31%	*	65%	81%	*	35%	42%		
▶ en France	22%	34%	*	67%	78%	*	43%	49%		

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

S : Indique si l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar sur échantillons appariés, * : p<0,001 ; * : p<0,05).

(1) Cf encadré 2 ci-dessous.

Lecture : Dans les territoires les plus favorisés en termes d'offre en médecine générale (APL>4,64), la proportion de praticiens estimant cette offre insuffisante (*très* ou *plutôt*) est passée de 55 % en 2019 à 83 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

Encadré 2 > Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes libéraux, territoires de vie-santé : définitions et situation en 2017

L'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'accessibilité aux soins défini par l'Irdes et la Drees [7]. Il tient compte de l'offre à proximité immédiate de la zone concernée, du niveau d'activité des praticiens (qui doit être compris entre 3 600 et 6 000⁽¹⁾ consultations et visites dans l'année pour les médecins généralistes) ainsi que de la structure par âge de la population. L'APL médecins généralistes s'exprime en nombre moyen d'actes (consultations + visites) accessible par habitant⁽²⁾.

Le territoire de vie-santé (TVS) est un zonage défini par l'Insee. Il découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour y rendre compte de la qualité de vie tel que proposé dans l'étude de Reynard et Vialette (2014) [8].

Situation dans les Pays de la Loire

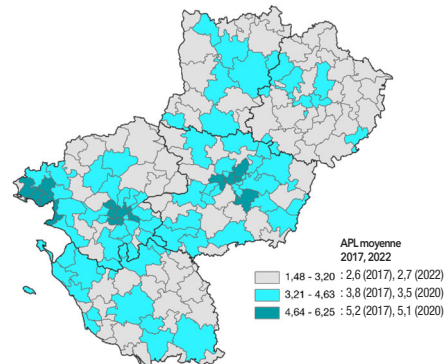
Les TVS des Pays de la Loire ont été définis en trois catégories, selon leur APL 2017 :

- TVS "défavorisés en termes d'offre médicale" : ils présentent une APL inférieure à 3,21⁽¹⁾ et regroupent 38 % des habitants de la région en 2020 (32 % en 2015) ;
- TVS "moyennement favorisés" : dans cette catégorie, l'APL est comprise entre 3,21 et 4,64⁽¹⁾. Ils totalisent 40 % de la population ligérienne en 2020 (43 % en 2015) ;
- TVS "plus favorisés" : ils présentent une APL supérieure à 4,64⁽¹⁾ et représentent 22 % des habitants en 2020 (25 % en 2015) (cf carte ci-contre).

(1) Valeurs correspondant aux premier et troisième quartiles de l'APL 2017 des TVS en France.

(2) Pour le champ de l'indicateur, voir figure ci-contre.

Territoires de vie-santé selon l'offre en médecine générale (APL 2017) - Pays de la Loire



Source : Drees - Exploitation ORS Pays de la Loire.

Champ : médecins généralistes (MG), y compris certains modes d'exercice particulier (acupuncture, homéopathie, gériatrie, médecine physique) à titre exclusif ou non et MG salariés des centres de santé.

Les médecins généralistes face aux difficultés d'accès aux autres spécialistes et aux paramédicaux

Des difficultés toujours prégnantes pour orienter les patients vers des spécialistes...

Les médecins généralistes, par leur rôle pivot dans l'organisation du parcours de soins de leurs patients, sont directement concernés par la démographie des autres professions de santé : leurs confrères et concœurs d'autres spécialités, d'une part, et les professionnels paramédicaux, d'autre part.

Les situations les plus problématiques concernent l'orientation vers les spécialistes. En 2022, la quasi-totalité (93 %) des médecins déclarent ainsi être, dans leur pratique quotidienne, confrontés à des difficultés pour trouver des confrères spécialistes en mesure de prendre en charge leurs patients (Fig.3). Ces difficultés d'orientation sont mentionnées par plus de 80 % des praticiens dans les trois profils de territoires des Pays de la Loire catégorisés par le niveau d'offre en médecine générale (Fig.4).

En trois ans la situation régionale a peu évolué, restant un peu plus défavorable qu'au plan national (où 87 % des médecins sont confrontés à des difficultés en 2022) (Fig.2, Fig.4).

Rappelons qu'en 2019, les médecins avaient précisé que ces difficultés se rapportaient au fait de pouvoir trouver un rendez-vous dans un délai raisonnable³ [1]. Ils sont d'ailleurs amenés à contacter eux-mêmes leurs confrères spécialistes à ce propos : 45 % d'entre eux déclarent ainsi, en 2022, avoir au moins une fois par semaine des échanges portant sur l'organisation des rendez-vous de leurs patients (vérification des disponibilités, prise des rendez-vous...), dont la moitié (23 %) tous les jours ou presque.

FIG.4 Difficultés pour orienter les patients vers d'autres professionnels

Pays de la Loire, France (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins généralistes déclarant être confrontés à des difficultés pour...

	... trouver des spécialistes ⁽²⁾			... orienter vers des paramédicaux ⁽²⁾			... orienter vers des services d'aide à la personne ⁽²⁾ 2022
	2019	2022	S	2019	2022	S	
Médecins installés :							
▶ en Pays de la Loire, dans un territoire de vie-santé où l'APL ⁽¹⁾							
- est inférieure à 3,21 (n=86)	93%	98%	*	51%	71%	*	61%
- comprise entre 3,21 et 4,63 (n=138)	88%	95%	*	30%	79%	*	58%
- supérieure ou égale à 4,64 (n=80)	85%	85%		29%	50%	*	60%
Ensemble de la région	87%	93%	*	37%	69%	*	59%
▶ en France	77%	87%	*	39%	62%	*	47%

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

S : Indique si l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar, * : p<0,001, * : p<0,05).

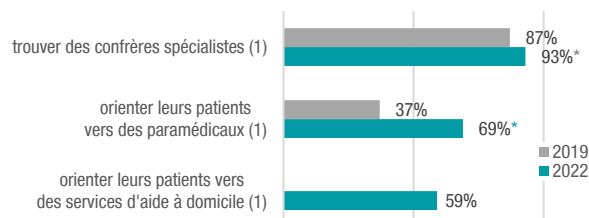
(1) Cf encadré 2 p.3.

(2) ... en mesure de prendre en charge leurs patients.

Lecture : Dans les territoires les plus favorisés en termes d'offre en médecine générale (APL>4,64), la proportion de praticiens déclarant être confrontés à des difficultés pour orienter leurs patients vers des paramédicaux⁽¹⁾ est passée de 29 % en 2019 à 50 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

FIG.3 Difficultés rencontrées pour orienter les patients vers d'autres professionnels - Pays de la Loire (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins généralistes déclarant être confrontés à des difficultés pour...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

* : Indique que l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar sur échantillons appariés, * : p<0,001 ; * : p<0,05).

(1) ... en mesure de prendre en charge leurs patients.

Lecture : Dans les Pays de la Loire, la proportion de praticiens déclarant être confrontés à des difficultés pour orienter leurs patients vers des paramédicaux⁽¹⁾ est passée de 37 % en 2019 à 69 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

... difficultés qui s'étendent désormais à l'orientation vers les paramédicaux...

Les difficultés pour trouver des confrères spécialistes se sont étendues à d'autres professions de santé. En 2022, 7 praticiens sur 10 (69 %), déclarent ainsi être, dans leur pratique quotidienne, confrontés à des difficultés pour orienter leurs patients vers des paramédicaux en mesure de les prendre en charge (Fig.3). C'est deux fois plus qu'en 2019 (37 %), une augmentation également retrouvée au plan national (Fig.4).

3. L'enquête de 2019 a aussi mis en évidence des situations très variables selon les spécialités [1].

Dans les territoires de la région les plus favorisés en termes d'offre en médecine générale (APL supérieure à 4,64), ces difficultés sont moins fréquemment rapportées (50 % vs 76 % dans les autres zones géographiques). Néanmoins, la situation s'y est dégradée entre 2019 (29 %) et 2022 (50 %), comme dans le reste de la région (Fig.4).

L'enquête montre par ailleurs que ces difficultés d'orientation concernent de manière aussi prégnante les praticiens qui collaborent plus fréquemment ou plus facilement, avec les paramédicaux, du moins telle que la notion de collaboration peut être appréhendée dans ce type d'enquête : échanges réguliers (au moins une fois par semaine) d'informations d'ordre médical avec des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers, partage de locaux avec des paramédicaux⁴, exercice dans une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), appartenance à une équipe de soins primaires (ESP).

... et qui s'observent pour les services d'aide à domicile

Les difficultés d'orientation touchent également d'autres domaines. En 2022, plus de la moitié (59 %) des médecins déclarent ainsi être confrontés à des difficultés pour orienter leurs patients vers des services d'aide à domicile ou d'aide à la personne en mesure de les prendre en charge dans les Pays de la Loire, une situation régionale globalement plus défavorable qu'au plan national (47 %) (Fig.3, Fig.4).

Cette opinion est partagée dans des proportions relativement similaires dans chacun des trois profils de territoires, définis par leur niveau d'offre en médecine générale.

L'offre en médecine générale du territoire et ses conséquences sur l'organisation de l'activité des praticiens

Des médecins confrontés à des situations de tensions entre offre et demande de soins

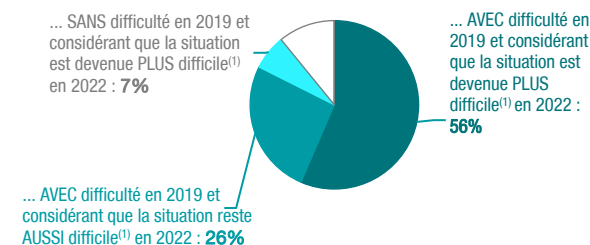
L'offre environnante peut générer des tensions entre offre et demande de soins, venant potentiellement peser sur la propre activité des médecins.

Les praticiens font d'ailleurs le constat d'une dégradation de la situation les dernières années : 63 % d'entre eux déclarent, que selon eux, répondre aux sollicitations des patients sur leur territoire est plus difficile qu'avant la crise sanitaire (62 % au plan national). Cette opinion est d'autant plus répandue que les médecins estiment l'offre environnante insuffisante (79 % s'ils la disent très insuffisante vs 58 % s'ils la perçoivent comme plutôt insuffisante).

Ainsi la quasi-totalité (90 %) des praticiens sont concernés (Fig.5) par ces tensions, soit parce qu'en 2019, ils considéraient déjà parvenir avec difficulté à répondre aux sollicitations de leurs patients, soit parce qu'ils déclarent, en 2022, que, selon eux, répondre aux sollicitations des patients sur leur territoire est plus difficile qu'avant la crise sanitaire.

FIG.5 Difficultés pour répondre aux sollicitations des patients - Pays de la Loire

Proportion (%) de médecins généralistes ayant déclaré parvenir à répondre aux sollicitations des patients...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

(1) C'est-à-dire ayant déclaré, en 2022, que selon eux répondre aux sollicitations des patients sur leur territoire est plus (aussi) difficile qu'avant le début de la crise sanitaire.

Lecture : 56 % des praticiens ligériens ont déclaré parvenir à répondre aux sollicitations des patients avec difficulté en 2019 et que, selon eux, répondre aux sollicitations des patients sur leur territoire est plus difficile en 2022 qu'avant le début de la crise sanitaire.

4. Même constat quand la profession, orthophoniste ou masseur-kinésithérapeute, est spécifiée.

Sept praticiens sur dix sont amenés à refuser de nouveaux patients en tant que médecin traitant...

Lorsqu'il leur devient difficile de répondre aux sollicitations des patients, les praticiens peuvent être amenés à réviser leur organisation, avec, dans certains cas, des conséquences notables sur l'accès aux soins.

Huit adaptations organisationnelles ont été étudiées dans le cadre de l'enquête. Trois d'entre elles sont plus particulièrement adoptées par les médecins de la région ; sept sur dix d'entre eux déclarent ainsi :

- actuellement, refuser de nouveaux patients en tant que médecin traitant (73 %),
- faire des journées plus longues qu'ils ne le souhaiteraient (69 %),
- et augmenter les délais de rendez-vous (67 %) (Fig.6).

Par ailleurs, 63 % des praticiens travaillant avec un professionnel *qui les assiste dans leur pratique*⁶, déclarent également *déléguer actuellement certaines tâches qu'ils assuraient auparavant*.

... une option qui a fortement augmenté en trois ans et s'est généralisée sur tous les territoires

Afin d'éviter les biais liés à la date d'installation dans leurs comparaisons aux données 2022, les données de 2019 ici présentées ont été calculées au sein du sous-échantillon de praticiens installés depuis plus de quatre ans au moment de l'enquête⁷.

Certaines adaptations ont vu leur fréquence évoluer (Fig.7). C'est le cas du *refus de nouveaux patients*, en forte progression entre 2019 (61 %) et 2022 (73 %) et de la diminution du temps consacré à la formation (respectivement 48 % et 55 %).

FIG.7 Adaptations organisationnelles des médecins généralistes

Pays de la Loire, France (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins déclarant être amenés à...

	... refuser de nouveaux patients en tant que médecin traitant			... rogner sur leur temps de formation			... refuser des patients occasionnels en demande de soins		
	2019 ⁽²⁾	2022	S	2019 ⁽²⁾	2022	S	2019 ⁽²⁾	2022	S
Médecins installés :									
▶ en Pays de la Loire, dans un territoire de vie-santé où l'APL (2017) ⁽¹⁾ ...									
- est inférieure à 3,21 (n=86)	61%	65%		53%	53%		60%	52%	*
- comprise entre 3,21 et 4,63 (n=138)	66%	75%	*	48%	56%	*	49%	44%	
- supérieure ou égale à 4,64 (n=80)	51%	80%	*	42%	54%		61%	48%	
Ensemble de la région	61%	73%	*	48%	55%	*	55%	47%	*
▶ en France	54%	65%	*	47%	50%	*	42%	40%	*

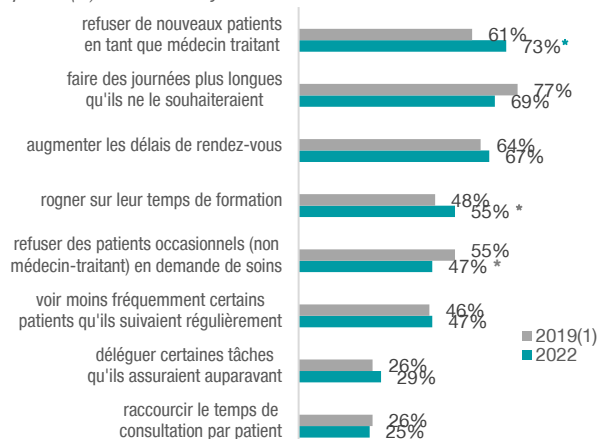
Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019/janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

S : Indique si l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar, * : p<0,001 ; * : p<0,05). (1) Cf encadré 2 p.3. (2) Cf. note (1) Fig.6.

Lecture : Dans les territoires les plus favorisés en termes d'offre en médecine générale (APL>4,64), la proportion de praticiens déclarant être amenés à *refuser de nouveaux patients en tant que médecin traitant* est passée de 51 % en 2019 à 80 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

FIG.6 Adaptations organisationnelles des médecins généralistes - Pays de la Loire (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins ayant déclaré être actuellement amenés à...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct.2018-avr.2019). ORS et URML Pays de la Loire.

* : Indique que l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar sur échantillons appariés, * : p<0,001 ; * : p<0,05).

(1) Les données de 2019 présentées sont calculées sur le sous-échantillon de médecins installés depuis plus de quatre ans au moment de l'enquête (de 2019), et toujours en activité début 2022. Elles diffèrent donc de celles publiées en 2020 [1].

Lecture : Dans les Pays de la Loire, la proportion de praticiens déclarant être actuellement amenés à *refuser des patients en tant que médecin traitant* est passée de 61 % en 2019 à 73 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

Inversement, le *refus des patients occasionnels* a régressé (55 % en 2019, 47 % en 2022).

Ces tendances évolutives se retrouvent sur l'ensemble des territoires de la région catégorisés par leur niveau d'offre en médecine générale. Mais les plus favorisés (APL supérieure à 4,64) se distinguent par une hausse particulièrement marquée du *refus de nouveaux patients* (51 % en 2019, 80 % en 2022).

6. En 2022, 11 % des médecins déclarent avoir un assistant médical (6 %) ou travailler avec un autre professionnel de santé non-médecin qui les assiste dans leur pratique (5 %).

7. Les données de 2019 mentionnées diffèrent donc de celles publiées en 2020 [1].

Refus de nouveaux patients, augmentation des délais de rendez-vous : des ajustements plus fréquents en Pays de la Loire

Entre 2019 et 2022, la progression du *refus de nouveaux patients en tant que médecin traitant* a été plus marquée dans la région qu'en moyenne au niveau national, et la mesure est devenue plus fréquente dans les Pays de la Loire (73 % vs 65 % au plan national).

Les écarts région/France, déjà mis en évidence en 2019 pour l'augmentation des délais de rendez-vous et le refus de patients occasionnels en demande de soins [1], sont, eux, confirmés en 2022 (respectivement 67 % vs 57 %, et 47 % vs 40 %). Ils peuvent d'ailleurs être rapprochés de la spécificité régionale concernant la planification des consultations, déjà mise en évidence en 2008 (en 2019, 82 % des médecins ligériens avaient déclaré consulter uniquement sur rendez-vous vs 56 % au plan national) [2,3].

Ces résultats invitent à faire l'hypothèse que la question de l'accès aux soins de la population et, en corollaire, celle de la gestion des soins non programmés sont, dans les Pays de la Loire, plus prégnantes qu'au plan national.

Soins non programmés

Des services d'urgences moins sollicités par les médecins généralistes ligériens en 2022 qu'en 2019

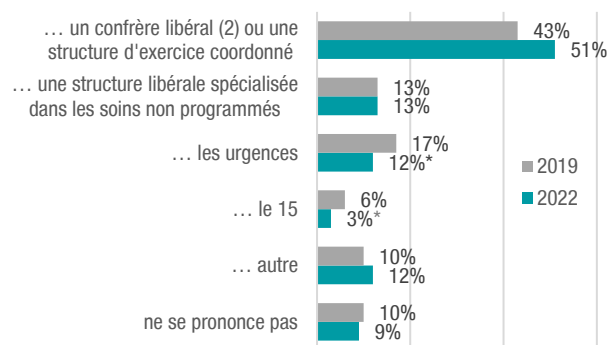
Les médecins ont enfin été réinterrogés sur les réponses qu'ils donnent *aux demandes de consultations pour le jour même ou le lendemain*. Ces demandes peuvent être assimilées aux demandes de soins non programmés, à l'instar de la précédente publication sur le sujet [1].

En 2022, 64 % des médecins ligériens déclarent *réorienter - le plus souvent - les patients qu'ils ne peuvent prendre en charge en consultation le jour même ou le lendemain* vers le secteur libéral ou assimilé (51 % vers un *confrère libéral* ou une *structure d'exercice coordonné* ; 13 % vers une *structure libérale spécialisée dans les soins non programmés*), et 15 % vers des structures d'urgence (12 % vers *les urgences*, 3 % vers *le 15*) (Fig.8).

Le ré-adressage est corrélé avec la fréquence des collaborations avec des confrères, également médecins généralistes. Ainsi, les praticiens qui échangent au moins une fois par semaine des informations d'ordre médical avec d'autres généralistes sont deux à trois fois moins nombreux à dire *les réorienter - le plus souvent - vers les urgences ou le 15* (9 % vs 23 % lorsque le rythme de ces échanges est moindre) [5].

FIG. 8 Modalités de réorientation des patients en demande de soins non programmés - Pays de la Loire (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins généralistes déclarant orienter - le plus souvent - les patients qu'ils ne peuvent pas prendre en charge en consultation le jour même ou le lendemain vers⁽¹⁾...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

* Indique que l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar sur échantillons appariés, $p < 0,05$).

(1) Une seule réponse possible.

(2) Y compris confrère exerçant dans la même structure.

Lecture : Dans les Pays de la Loire, la proportion de praticiens déclarant *orienter - le plus souvent - vers les urgences les patients qu'ils ne peuvent pas prendre en charge en consultation le jour même ou le lendemain* est passée 17 % en 2019 à 12 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

La comparaison avec la situation observée en 2019 montre que la moitié des praticiens qui avaient alors déclaré *réorienter - le plus souvent - vers les urgences ou le 15* ces demandes de soins non programmées, leur donnent en 2022 une autre réponse, à savoir un ré-adressage vers le secteur libéral ou assimilé.

Les urgences ou le 15 deviennent, en 2022, une option moins fréquemment citée dans la région (15 %) qu'au plan national (25 %), où aucune transformation n'est observée (Fig.9).

Dans les territoires de la région où la situation en termes d'offre en médecine générale est défavorable (APL inférieure à 3,21), cette forte diminution de l'adressage vers les urgences ou le 15 n'est pas observée. En 2022, la réorientation des soins non programmés vers ces structures y est ainsi deux à trois fois plus souvent citée que dans le reste de la région (Fig.9).

Quant aux territoires où l'offre environnante est, à l'inverse, plus élevée (APL supérieure à 4,64), la moindre réorientation vers les structures d'urgence était déjà observée en 2019. Elle s'explique, du moins en partie, par la présence de SOS médecins dans les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire.

FIG.9 Réorientation des demandes de soins non programmés vers les urgences ou le 15 - Pays de la Loire, France (2019, 2022)

Proportion (%) de médecins déclarant orienter - le plus souvent - les patients qu'ils ne peuvent prendre en charge en consultation le jour même ou le lendemain vers les urgences ou le 15

	2019	2022	S
Médecins installés :			
▶ en Pays de la Loire, dans un territoire de vie-santé où l'APL (2017) ⁽¹⁾			
- est inférieure à 3,21 (n=86)	31%	25%	
- comprise entre 3,21 et 4,63 (n=138)	24%	10%	*
- supérieure ou égale à 4,64 (n=80)	18%	13%	
Ensemble de la région	25%	15%	*
▶ en France	27%	25%	

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML Pays de la Loire.

S : Indique si l'écart observé entre 2019 et 2022 est statistiquement significatif (test Mc Nemar sur échantillons appariés, * : p<0,05). (1) Cf encadré 2 p.3.

Lecture : Dans la région, la part des praticiens déclarant orienter - le plus souvent - vers les urgences ou le 15 les patients qu'ils ne peuvent prendre en charge en consultation le jour même ou le lendemain est passée de 25 % en 2019 à 15 % en 2022. Cette évolution est statistiquement significative.

SOURCE DES DONNÉES

Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 304 médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire, installés au 1er janvier 2018 et toujours en activité en janvier 2022, interrogés dans le cadre du 4^e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale⁽¹⁾.

Leur recueil a été réalisé par internet (auto-questionnaire) ou par téléphone. Il s'est déroulé en deux temps, en 2019 (d'octobre 2018 à avril 2019) et en 2022 (de janvier à avril).

Le 4^e Panel en médecine générale est un dispositif d'enquêtes réalisées auprès d'un échantillon national (France entière hors Mayotte) de médecins généralistes⁽¹⁾, dans lequel les régions Pays de la Loire et Provence-Alpes Côte d'Azur (PACA) sont surreprésentées afin de disposer, en sus, d'un échantillon pour chacune de ces deux régions. Le sondage est aléatoire stratifié complexe.

Les trois échantillons du Panel sont représentatifs de l'ensemble du champ de l'enquête⁽¹⁾ selon le sexe, l'âge, le volume d'activité (ainsi que, pour l'échantillon national, la région d'exercice et l'exercice ou non dans un territoire de vie-santé à faible densité médicale (APL 2017<2,8)⁽²⁾).

L'anonymat et le respect de la confidentialité des données recueillies sont garantis, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Des précisions sur le dispositif du Panel sont disponibles sur le site internet de la Drees, rubrique Open data / Professions de santé et du social et sur <https://panel-mg.org>.

(1) Le champ du Panel, à l'inclusion, est celui des médecins généralistes libéraux, installés au 1er janvier 2018 (dans la région, pour les échantillons régionaux), sans mode d'exercice particulier exclusif (MEP), ayant au moins 200 patients dont ils sont le médecin traitant. Les échantillons n'étant pas réalimentés avec de nouveaux répondants, le champ de l'enquête réalisée en 2022 exclut donc les praticiens ayant cessé leur activité entre janvier 2018 et janvier 2022.
(2) Cf encadré 2 pour les définitions.
(3) Médecins ayant cessé leur activité entre 2019 et 2022 exclus.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Le dispositif du Panel est porté, dans les Pays de la Loire, par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des professions de santé-médecins libéraux (URML). Il est mis en œuvre en partenariat avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère chargé de la santé, l'ORS et l'URML PACA.

En Pays de la Loire, le panel est financé par la Drees, l'Agence régionale de santé et l'URML.

ANALYSES DES RÉSULTATS

Le plan de sondage (stratifié complexe) et la correction de la non-réponse sont pris en compte dans les analyses.

Sauf précision (p. 6), les données de 2019 présentées dans le document sont celles calculées sur l'ensemble de l'échantillon de médecins ayant répondu à l'enquête (2019), et présentées dans les précédentes publications régionales [1,2] ou nationale (Drees) [6] sur le sujet. Mais, les champs statistiques retenus diffèrent légèrement entre les deux enquêtes, leur comparaison aux données de 2022 a été interprétée au regard des résultats de l'analyse longitudinale réalisée sur échantillons appariés⁽³⁾ confirmés par le test statistique de Mc Nemar.

AUTEURS

L'analyse des résultats a été réalisée par l'équipe de l'ORS¹ des Pays de la Loire.

1. Marie-Christine Bourmot, Marie-Cécile Goupil, Lucie Cadon, Dr Marie-Astrid Metten, Véronique Louazel, Dr Jean-François Buyck.

Merci aux médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire du Panel. Par le temps qu'ils consacrent aux enquêtes, ils contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice de leur profession.

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2024). Accès aux professionnels de santé : évolution des perceptions et adaptations des médecins généralistes libéraux en Pays de la Loire. N° 37. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 8 p.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2020). Les médecins généralistes libéraux face aux évolutions de la démographie des professionnels de santé. N° 23. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 11 p.
- [2] ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2020). Soins non programmés. Perceptions et pratiques des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire. N° 24. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 9 p.
- [3] ORS Pays de la Loire, URPS médecins libéraux Pays de la Loire. (2010). Vie professionnelle, vécu du travail et état de santé des médecins généralistes des Pays de la Loire en 2008. Rapport détaillé. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Vague d'enquête 4 (novembre 2008-février 2009). 92 p.
- [4] ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2017). Difficultés de rendez-vous et modalités d'échanges avec les médecins spécialistes de second recours : opinions et pratiques des médecins généralistes dans les Pays de la Loire. N° 16. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 6 p.
- [5] ORS Pays de la Loire, URPS-mi Pays de la Loire. (2013). L'exercice en cabinet de groupe des médecins généralistes en Pays de la Loire. N° 4. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine libérale. 8 p.
- [6] Davin-Casalena B, Scronias D, Fressard L, et al. (2023). Les deux-tiers des généralistes déclarent être amenés à refuser de nouveaux patients comme médecin traitant. *Études et Résultats*. Drees. N° 1267. 4 p.
- [7] Vergier N, Chaput H, Lefebvre-Hoang I. (2017). Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? *Les Dossiers de la Drees*. Drees. N° 17. 62 p.
- [8] Reynard R, Viale P. (2014). Une approche de la qualité de vie dans les territoires. *Insee Première*. Insee. N° 1519. 4 p.

L'ORS et l'URML autorisent l'utilisation et la reproduction des résultats de cette enquête sous réserve de mention des sources.
ORS - Tél. 02 51 86 05 60 - accueil@orspaysdelaloire.com • URML - Tél. 02 51 82 23 01 - contact@urml-paysdelaloire.org.